

MOTION ADOPTEE SUR LES CHANTIERS DE LA JUSTICE

Les magistrats du TGI de TOURS, réunis en assemblée générale le 27 novembre 2017 :

- **S'indignent** des conditions de consultation des chantiers de la justice, par le biais de trois questionnaires sur la simplification de la procédure civile, la simplification de la procédure pénale et le sens et l'efficacité des peines, à retourner avant les 1^{er} et 15 décembre 2017, la brièveté d'un tel délai témoignant de l'aveuglement du ministère de la Justice sur les conditions de travail et **les difficultés qui en résultent**¹ dans les juridictions, et rendant impossible un travail d'élaboration entre magistrats et avec les partenaires habituels, spécialement les fonctionnaires et les avocats.
- **Dénoncent** une concertation de pure façade à travers des questionnaires comportant des dispositions très précises orientant significativement les réponses aux propositions déjà projetées des ministères de l'intérieur et de la Justice."

1 Certains collègues estiment qu'il n'y a pas de « souffrance » au travail, ou en tout cas pas pour tous, et que ce serait de la victimisation que d'utiliser ce mot... J'ai ré-insisté pour ma part sur le fait que c'était bien une souffrance et que c'est important justement d'utiliser les bons mots pour ne pas minimiser l'état de la justice aujourd'hui. Après je ne me suis pas acharnée non plus et j'ai accepté l'amendement car je sentais venir le coup qu'ils n'allaient pas voter la motion du tout....